

## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260211-317 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 11 février 2026, le projet de résolution CE-20260211-317 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'une habitation d'un logement sur le lot 2 058 656 du cadastre du Québec, situé au 521, 61<sup>e</sup> Avenue;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- une marge avant minimale de 1,8 mètre, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est prescrite;
- une marge arrière minimale de 5,64 mètres, alors qu'une marge arrière minimale de 6 mètres est prescrite.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le jeudi 26 février 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) avant le **26 février 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 26 février 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **27 février au 13 mars 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme  
À l'attention de madame Julie Côté  
1333, boulevard Chomedey, bureau 701  
C.P. 422  
Succ. Saint-Martin  
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 16 février 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260211-308 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 11 février 2026, le projet de résolution CE-20260211-308 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser une construction modulaire et son couloir d'accès sur le lot 4 284 438-A du cadastre du Québec, situé au 475, boulevard de l'Avenir;

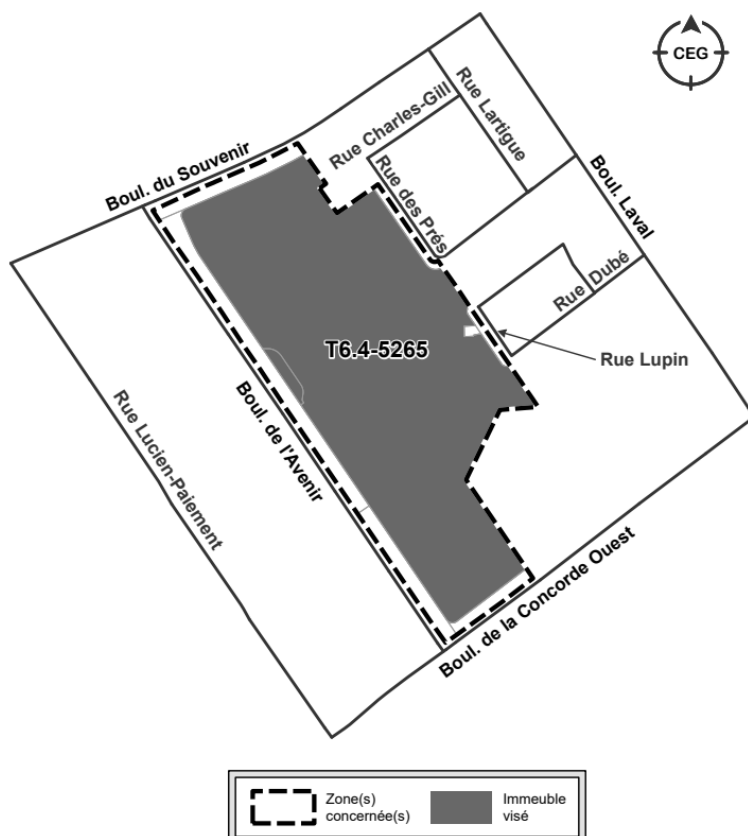
QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre que :

- la construction modulaire et son couloir d'accès soient considérés comme étant un agrandissement du bâtiment existant;
- les matériaux de la construction modulaire et de son couloir d'accès soient exclus du calcul du nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur autorisé;
- les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour la construction modulaire et son couloir d'accès soient des matériaux de types D ou E au lieu du type C;
- la construction modulaire et son couloir d'accès soient exclus du calcul de la largeur maximale de bâtiment;
- la hauteur minimale du rez-de-chaussée de la construction modulaire et de son couloir d'accès soit fixée à 3,6 mètres au lieu de 4,2 mètres;
- le pourcentage minimal d'ouverture sur la façade principale au rez-de-chaussée de la construction modulaire et de son couloir d'accès soit fixé à 25 % au lieu de 40 %;
- la largeur maximale d'une façade aveugle sur la construction modulaire et sur son couloir d'accès soit fixée à 14 mètres au lieu de 7 mètres;
- la construction modulaire et son couloir d'accès ne soient pas assujettis à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue aux sections 4 (Centre-ville) et 13 (Bâtiments et autres constructions d'intérêt patrimonial) du chapitre 1 du titre 8 du Règlement numéro CDU-1;

aux conditions suivantes :

- la construction modulaire et son couloir d'accès doivent être implantés uniquement sur la partie du lot 4 284 438-A identifiée sur le plan numéro CEG1141003-29\_007 joint au dit projet de résolution;
- la plantation de 8 nouveaux arbres en bordure de l'allée d'accès nord reliant le boulevard du Souvenir au boulevard de l'Avenir;
- le nombre et les essences d'arbres à planter doivent être :
  - 2 *Gymnocladus dioica*;
  - 3 *Acer x freemanii* « Autumn fantasy »;
  - 3 *Ulmus* « Valley Forge ».

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, et ce, **le jeudi 26 février 2026 à compter de 19 h**.

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) avant le **26 février 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 26 février 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **27 février au 13 mars 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme**  
**À l'attention de madame Julie Côté**  
**1333, boulevard Chomedey, bureau 701**  
**C.P. 422**  
**Succ. Saint-Martin**  
**Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

.../4

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 16 février 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260211-320 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 11 février 2026, le projet de résolution CE-20260211-320 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de rendre conforme l'agrandissement du bâtiment principal et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le lot 1 442 749 du cadastre du Québec, situé au 112, 90<sup>e</sup> Avenue;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- une emprise au sol maximale, pour le bâtiment principal, de 34 % au lieu de 30 %;
- au plus 4 matériaux de revêtement extérieur sur l'ensemble des façades du bâtiment principal au lieu de 3.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



CEG1141003-38\_004

QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le jeudi 26 février 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) avant le **26 février 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 26 février 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **27 février au 13 mars 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme  
À l'attention de madame Julie Côté  
1333, boulevard Chomedey, bureau 701  
C.P. 422  
Succ. Saint-Martin  
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 16 février 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

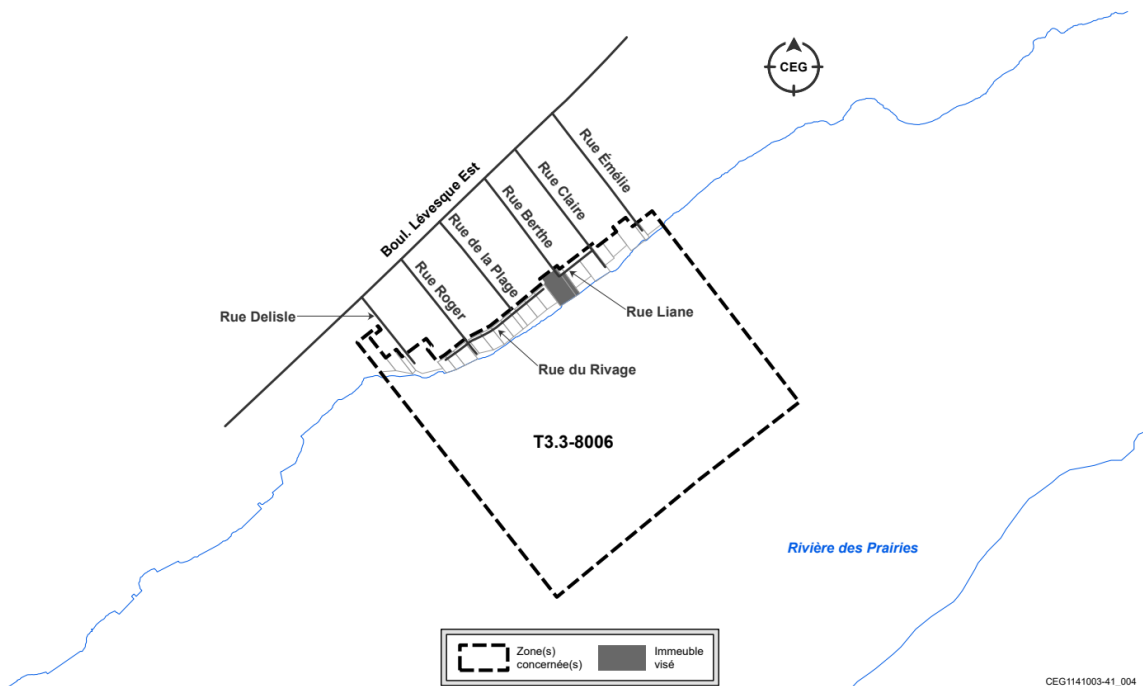
## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260211-314 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 11 février 2026, le projet de résolution CE-20260211-314 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur les lots 1 357 836 et 2 626 597 du cadastre du Québec, situé au 100, rue Berthe;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain au lieu d'un minimum de 3 mètres.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le jeudi 26 février 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) avant le **26 février 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 26 février 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **27 février au 13 mars 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme  
À l'attention de madame Julie Côté  
1333, boulevard Chomedey, bureau 701  
C.P. 422  
Succ. Saint-Martin  
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 16 février 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut